EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 01/07/2020
Reçu en préfecture le 01/07/2020
Publié le
ID : 060-216004259-20200626-DEL262020-DE

Séance du 26 juin 2020

N° 26/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
19/06/2020

Date d'affichage
19/06/2020

L'an deux mil vingt, le 26 juin 2020 à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :

M. BRIATTE Hubert ; M. RIGOLET Michel ; Mme RULENCE Dorothée ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. LECHEVALIER Gilles ; M. KOUAOVI Eric ; Mme GAMEIRO Lucie ; ; Mme DE WAELE Isabelle ; M. MOREAU Régis ; Mme FERRY Marie Charlotte
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

M. DELAHAYE Frédéric donne pouvoir à M. RIGOLET Michel
Etai(ent) excusé(s) : Mme CHARTIER Florence
Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** ; M. MOREAU Régis

OBJET

VOTE DES TAXES COMMUNALES 2020

M. le Maire rappelle les taux d'imposition communale de 2019 et informe que suite à la réforme fiscale de la taxe d'habitation, le taux de cette dernière est figé. M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes foncière bâti et non bâti.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux communaux pour 2020
- **FIXE** les taux communaux pour 2020 de la manière suivante :
 - TAXE FONCIERE bâti (FB) : 16.99 %
 - TAXE FONCIERE non bâti (FNB) : 53.15 %

Ainsi fait et délibéré le 26/06/2020, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

MAIRIE DE MORIENVAL
Oise